RÉSOLUTION (50) 48 (4 novembre 1950) - Armée européenne

Le Comité des Ministres, après avoir pris acte de la recommandation de l'Assemblée Consultative relative à la création d'une armée européenne,
Considérant que des décisions sur des questions relatives à la défense nationale ne sont pas de la compétence du Conseil de l'Europe,
Constate l'évolution intervenue et les diverses initiatives prises depuis lors en cette matière,
Et exprime l'espoir que les décisions que prendront les gouvernements et les organisations internationales compétentes apportent prochainement une solution satisfaisante au problème de la défense de l'Europe libre.